

**Séance publique du 12 décembre 2006**

**Délibération n° 2006-3805**

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation de représentants au sein de la commission départementale de la cohésion sociale**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les dispositions du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, instituent la mise en place, dans chaque département, d'une commission départementale de la cohésion sociale.

Par courrier en date du 22 septembre 2006, monsieur le préfet demande au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Maurice Charrier comme représentant titulaire et monsieur Gilles Delorme comme représentant suppléant au sein de la commission départementale de la cohésion sociale.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,